

rales dans le domaine nucléaire, y compris les réunions des comités et groupes d'experts de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire. Il a aussi pris part aux consultations multilatérales et bilatérales menées pour préparer la quatrième conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Sur le plan bilatéral, le Canada a signé un accord de coopération nucléaire avec l'Uruguay, et l'accord qu'il avait conclu avec la Colombie est entré en vigueur. Il a en outre passé avec l'Union soviétique un accord de coopération nucléaire restreinte portant sur l'enrichissement de l'uranium canadien dans ce pays et prévoyant la réexpédition intégrale des quantités envoyées pour traitement. Par ailleurs, l'Énergie atomique du Canada Limitée (EACL) a signé avec le Comité d'État de l'Union soviétique un protocole d'utilisation de l'énergie atomique par lequel les deux pays ont reconduit les échanges d'information entre les deux organismes. De plus, le Canada a tenu des consultations sur la coopération nucléaire et la non-prolifération avec plusieurs de ses partenaires nucléaires dont les États-Unis, l'Union soviétique, EURATOM, le Japon, la Corée, l'Espagne et les Pays-Bas. Ses discussions avec les États-Unis ont porté principalement sur la sécurité des centrales nucléaires américaines situées près de la frontière canado-américaine, et tout particulièrement de la centrale Fermi II au Michigan. Les États-Unis se sont montrés très disposés à lui fournir des garanties et des renseignements sur le sujet.

Le Canada a fait des démarches auprès du Japon concernant l'accès équitable de l'uranium canadien au marché japonais.

Les exportations canadiennes de tritium ont attiré beaucoup d'attention suite à la mise en service de l'usine d'extraction de tritium d'Hydro-Ontario, qui a coïncidé avec la diffusion de reportages soutenant que les États-Unis manquaient de tritium pour la construction de leurs armes nucléaires. L'engagement inconditionnel du Canada à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires s'étend aux exportations de tritium, qu'il n'autorisera que s'il a l'assurance que les matières exportées ne serviront pas à la fabrication d'armes nucléaires ou de tout autre engin explosif nucléaire.

Le Canada est dans le peloton de tête pour ce qui est de l'extraction et l'exportation d'uranium. En 1988, les exportations ont dépassé 11 000 tonnes métriques et elles se sont chiffrées à plus d'un milliard de dollars. Les États-Unis, le Japon et EURATOM sont demeurés les principaux clients. Le Ministère a de nouveau appuyé les activités de commercialisation de l'industrie nucléaire canadienne dont les principaux membres sont l'EACL et Hydro-Ontario. En vue du 50^e anniversaire de la découverte de la fission nucléaire en 1989, le Ministère a aidé l'Association Nucléaire Canadienne à préparer son congrès annuel qui aura lieu en juin 1989 et dont le thème sera «La fission nucléaire: à mi-chemin du premier siècle».